

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 21 (1876)  
**Heft:** 14

**Artikel:** Tir fédéral de Lausanne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-334204>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### LA GUERRE

Au moment où l'on pouvait raisonnablement croire conjurés, par l'avènement d'un gouvernement nouveau en Turquie, les dangers dont l'insurrection de l'Herzégovine menaçait cet Etat, ainsi que la paix de l'Orient, de l'Europe peut-être, un nouvel incident est venu les aggraver.

Le prince Milan, de Serbie, veut être roi et arrondir ses domaines. A cet effet, il a déclaré la guerre à la Porte en même temps qu'il s'est mis en campagne. Son armée va rallier les insurgés de l'Herzégovine et de la Bosnie, ainsi que leur auxiliaire plus ou moins déguisé jusqu'ici, le Monténégro, qui, de son côté, a ouvert aussi les hostilités. Les opérations ont déjà commencé sur le Danube et sur la Drina.

Il y a certes beaucoup de chances pour que cette guerre entre peuples arriérés et peu intéressants reste localisée dans la région nord-ouest de la Turquie d'Europe, et plus spécialement dans les vallées du Timok, de la Morawa et de la Drina, qui sont leurs lignes principales. Néanmoins, l'Austro-Hongrie se trouvant mêlée de près à ces mouvements, soit par ses frontières et ses diverses nationalités, soit par la part d'initiative que son gouvernement a dû prendre, de concert avec ceux de Berlin et de Saint-Pétersbourg, en vue de la pacification de l'Herzégovine, il ne serait pas impossible que de nouveaux coups de théâtre fournissent cette allumette orientale qui, selon lord Palmerston, devait mettre le feu à l'Europe. *Caveant consules!*

En attendant le développement de ces événements, nous donnerons à nos lecteurs le moyen de les suivre de loin, par quelques renseignements sur les forces en présence et le théâtre des opérations présumées. (Voir notre Supplément de ce jour.)

---

### TIR FÉDÉRAL DE LAUSANNE

Voici le tableau complet des prix, primes et répartitions, montant à 371,460 francs :

CIBLE A. — PATRIE			CIBLE B. — PROGRÈS			CIBLE C. — LIBERTÉ		
N°	PRIX	FRANCS	N°	PRIX	FRANCS	N°	PRIX	FRANCS
1	1	3000	1	1000	—	1	600	—
2	1	2400	2	900	—	1	500	—
3	1	1900	3	800	—	2	400	450
4	1	1500	4	700	—	3	300	375
5	1	1200	5	600	—	5	7	975
6	1	1000	6	500	—	8	12	5
7	1	900	7	400	—450	13	22	100—275
8	2	800—850	8	300—375	975	13—22	10	1450
9	3	700—775	9	2145	3	23—25	3	600
10	12	600—675	10	3150	200—275	23—25	3	600
11	17	500—575	11	4300	1450	26—32	7	575
12	25	400—475	12	16	5	80—85	85	575
13	37	300—375	13	5250	100—175	1325	100	1325
14	55	200—275	14	5925	90—95	44—58	14	450
15	86	100—175	15	6025	80—85	33—43	95	275
16	150	90—95	16	7200	70—75	78—104	95	95
17	174	80—85	17	8350	940	40—45	100	140
18	207	70—75	18	1935	50—55	59—77	19	1475
19	261	60—65	19	2960	40—45	40—45	45	1440
20	339	50—55	20	3900	60—65	105—150	46	30—35
21	450	40—45	21	4855	50—55	1510	151—253	2240
22	613	30—35	22	92—120	40—45	2020	202—250	6170
23	837	20—25	23	47	6870	254—800	547	10—15
24	1199	10—15	24	92	1295	154—253	103	20—25
25	1900	8410	25	641	40—45	7145	7145	6170
Total.		100000		260—900	260—900	25000		20000
Total.		100000		8050	8050	547		547
Total.		100000		7220	7220	40—45		40—45
Total.		100000		641	641	10—15		10—15
Total.		100000		5800	5800	40—45		40—45
Total.		100000		47	47	30—35		30—35
Total.		100000		121—167	121—167	30—35		30—35
Total.		100000		92	92	20—25		20—25
Total.		100000		6870	6870	154—253		154—253
Total.		100000		40—45	40—45	7145		7145
Total.		100000		3900	3900	40—45		40—45
Total.		100000		2960	2960	50—55		50—55
Total.		100000		1935	1935	60—65		60—65
Total.		100000		54—70	54—70	78—104		78—104
Total.		100000		41—53	41—53	44—58		44—58
Total.		100000		32—40	32—40	80—85		80—85
Total.		100000		27—31	27—31	90—95		90—95
Total.		100000		20—25	20—25	1450		1450
Total.		100000		15—18	15—18	33—43		33—43
Total.		100000		10—12	10—12	70—75		70—75
Total.		100000		5—6	5—6	10—15		10—15
Total.		100000		1—2	1—2	1—2		1—2
Total.		100000		—	—	—		—

## 279

CIBLE D. — LÉMAN			CIBLE E. — RHÔNE			CIBLE F. — JURA		
Nº	PRIX	FRANCS	Nº	PRIX	FRANCS	Nº	PRIX	FRANCS
1	1	600 —	1	1	600 —	1	1	600 —
2	1	500 —	2	1	500 —	2	1	500 —
3— 4	2	400—450	3— 4	2	400—450	3— 4	2	400—450
5— 7	3	300—375	5— 7	3	300—375	5— 7	3	300—375
8— 12	5	200—275	8— 12	5	200—275	8— 12	5	200—275
— 13— 22	10	100—175	13— 22	10	100—175	13— 22	10	100—175
23— 25	3	90— 95	23— 25	3	90— 95	23— 25	3	90— 95
26— 32	7	80— 85	575	26— 32	7	80— 85	575	26— 32
— 33— 43	14	70— 75	795	33— 43	14	70— 75	795	33— 43
44— 58	15	60— 65	935	44— 58	15	60— 65	935	44— 58
59— 77	19	50— 55	995	59— 77	19	50— 55	995	59— 77
78—104	27	40— 45	1440	78—104	27	40— 45	1440	78—104
105—150	46	30— 35	1475	105—150	46	30— 35	1475	105—150
151—253	103	20— 25	2240	151—253	103	20— 25	2240	151—253
254—800	547	10— 15	6170	254—800	547	10— 15	6170	254—800
Total.		20000		Total.	20000		Total.	20000

CIBLE G. — CAVALERIE				RÉCAPITULATION	
N°	PRIX	FRANCS	FRANCS		
1	1	200	—	200	Patrie . . . . . 100,000
2— 3	2	150	—	300	Progrès . . . . . 25,000
4— 6	3	100	—	300	Liberté . . . . . 20,000
7— 10	4	75	—	300	Léman . . . . . 20,000
11— 17	7	50	—	350	Rhône . . . . . 20,000
18— 26	9	40	—	360	Jura . . . . . 20,000
27— 39	13	30	—	390	Cavalerie . . . . . 3,000
40— 58	19	20	—	380	Primes . . . . . 163,160
59—100	42	10	—	420	
			Total.	3000	Total. . . . . 371,160

Primes et répartition.

**A** Pour la première mouche de chaque demi-journée aux tournantes : à 500<sup>m</sup> (5 points) . . . . . Fr. 5  
A 450<sup>m</sup> (2 points) . . . . . " 5

Pour la dernière mouche de chaque demi-journée aux tournantes : à 500<sup>m</sup> (5 points) . . . . . " 5  
à 450<sup>m</sup> (2 points) . . . . . " 5

Total pour la demi-journée . . . Fr. 20  
Total pour les 16 demi-journées. Fr. 320

**B** A répartir en primes de 25, 20, 15, 12, 10, 8, 6 et 5 fr. pour les 8 tireurs qui auront fait le plus grand nombre de cartons aux tournantes dans la demi-journée du 16 juillet . . . . . Fr. 101

A répartir de la même manière pour la demi-journée du 25 . . . . . " 101

A répartir en primes de 50, 40, 30, 25, 20, 15, 10, 8, 6 et 5 fr. pour les 10 tireurs qui auront fait le plus de cartons aux tournantes dans la journée du 17 . . . " 209

A répartir de la même manière pour la journée du 18 . . . . . " 209

Idem pour la journée du 19 . . . . . " 209

" " 20 . . . . . " 209

" " 21 . . . . . " 209

" " 22 . . . . . " 209

" " 24 . . . . . " 209

Total Fr. 1,668

**C** A répartir en primes pour les 50 tireurs qui auront fait le plus grand nombre de cartons pendant la durée du tir. . . . . Fr. 4,000

Savoir : 1 prime de 500 fr., 1 de 400, 1 de 300, 1 de 250, 1 de 200, 1 de 180, 1 de 160, 1 de 140, 1 de 120, 1 de 100, 2 de 90, 2 de 80, 3 de 70, 4 de 60, 4 de 50, 4 de 40, 8 de 30, 15 de 20.

**D** A répartir approximativement . . . . . . . . . . . Fr. 153,000  
En primes à deux écus ou 10 fr.

»     **b** = une petite coupe ou 50 fr.

»     c = une grande coupe et 2 écus ou 110 fr.

Le tireur qui, pendant la durée du tir, a fait, aux tournantes un total de :

**10 cartons à droit à la prime a.**

50        »        aux primés **a** et **b**.

100      »      »      a et c.

150            "            "            a, b et c.

**A** la fin de l'heure, le tirage est effectué par un tireur qui a fait aux bonnes cibles :

7 cartons fr. 100

7 cartons, w. 100.  
6 " " 50

0 " " 30.  
5 " " 25

**3**    "    "    **29.**  
**4**    "    "    **10**

Ces primes sont payées intégralement, quelque prix qu'ait obtenu le tireur.

**F 4.** Pour le meilleur coup à la cible Patrie, une caisse vin de 1834, offert par M. Rosset, à Aigle. . . . . Fr. —

2. Pour le tireur qui aura fait le plus grand nombre de cartons aux bonnes cibles, sans obtenir de prix, espèces offertes par M. Reymondin, lieutenant d'artillerie, à Pully.

3. Pour le plus grand nombre de cartons aux cibles tournantes, Vetterli ou espèces offerts par M. J. Staub, tireur, à Wädensweil, canton de Zurich . . . . Fr. 100

4. Pour le plus mauvais carton à la cible Liberté, espèces offertes par les assistants aux dix-heures du baptême de Julia C\*\*\*, fille d'un sapeur du génie, à Lausanne . . . . . Fr. 25

Total . . . . . Fr. 175

**G** A répartir par égales portions entre tous les points obtenus aux cibles tournantes :

Fr. 20,000

Le tireur ne participera à cette répartition que s'il a un minimum de 20 points.

Total . . . . . Fr. 165,160

*Observation.* — Pour les primes, il n'est fait aucune distinction entre les cartons obtenus à la grande ou à la petite distance ; ils seront additionnés pour déterminer le nombre des cartons levés par chaque tireur.

P.-S. — Il y aura une cible *Solidarité*, en faveur des inondés, avec cinq mille francs de prix.

**Le total des prix d'honneur monte actuellement à 190,000 francs.**

Voici encore divers renseignements sur les mesures prises par la section de police dans les diverses parties du travail dont elle a été chargée :

Toutes les mesures ont été prises pour assurer le bon ordre et les convenances sur la place de la fête et dans les environs, ainsi que la sûreté des personnes et de la propriété. Des prescriptions générales seront rendues publiques pour écarter les chances d'accidents.

Le service de garde sera fait par une compagnie de 250 hommes levés dans le

2<sup>e</sup> arrondissement et placés sous le commandement de M. le capitaine Compondu, à Yverdon.

Le service de l'artillerie sera fait par 16 canonniers pris dans le 5<sup>e</sup> arrondissement et placés sous les ordres d'un sergent.

Toute la troupe sera campée derrière le bois de Beaulieu, sur la propriété Noverraz.

L'organisation du service sanitaire a été confiée à M. le Dr Larguier, à Lausanne, lequel s'est assuré le concours de plusieurs de ses collègues, lesquels feront le service à tour de rôle. Plusieurs infirmiers ont également été engagés pour toute la durée du tir.

Des lits pour les blessés ou malades ont été réservés à l'Hôpital cantonal, et deux ambulances seront établies l'une sur la place de Beaulieu, l'autre au Stand. Ceci indépendamment du service sanitaire organisé par les soins de l'autorité sanitaire.

Un service de voitures et de commissionnaires publics a été également établi par les soins du comité.

Un salon de lecture, situé dans la partie sud-ouest de la cantine, sera à la disposition du public ; on y trouvera des journaux de différents pays, ainsi que le matériel nécessaire pour la correspondance.

Un bureau de poste et un bureau télégraphique sont près d'être installés. Ceux-ci seront ouverts au public de 6 h. 1/2 du matin à 9 heures du soir.

Le bureau de poste s'occupera de toutes les affaires postales, à l'exception toutefois du service des mandats de postes internationaux dont l'émission et le paiement ne pourront s'effectuer qu'au bureau principal.

Tout envoi postal à distribuer sur la place de Beaulieu devra être adressé « poste restante, place du Tir fédéral, à Lausanne. »

Deux boîtes aux lettres seront placées, l'une au Stand, l'autre à la cantine, afin de faciliter les tireurs qui ne voudraient pas se déplacer. Ces boîtes seront levées six fois par jour, demi-heure avant le départ du fourgon pour le bureau principal.

La transmission des dépêches du bureau de Beaulieu au Stand et vice-versa s'effectuera par les commissionnaires du Tir ; une taxe supplémentaire de 40 cent. sera perçue.

Le colportage sera interdit dans la cantine, le Stand et les places de fête.

Les industriels seront installés sur la propriété Vallotton, la place de Beaulieu (industries non bruyantes, magasins, etc.), la propriété Noverraz et le long de la route qui conduit au Stand.

La musique de Constance a été engagée pour toute la durée de la fête ; elle fera le service de la cantine. La musique militaire de Lausanne sera celui des réceptions, ce qui assure avec ces deux excellents corps de musique de nombreuses réjouissances.

D'autres corps de musique viendront concourir à l'embellissement de la fête. Citons entre autres : les corps de musique d'élite et de landwehr, ainsi que l'*Union instrumentale* de Genève, la musique des canotiers de Besançon et celle des pompiers de Thonon. La fanfare de Monthey, celle de Sion, ainsi qu'un grand nombre d'autres y participeront également.

Diverses sociétés chorales suisses et locales ont également promis leur concours pour des productions à la cantine. Celui des sociétés étrangères est aussi attendu.



### Congrès international d'hygiène et de sauvetage, à Bruxelles.

Parmi les questions proposées à l'examen du congrès qui doit se tenir à Bruxelles, au Palais Ducal, du 27 septembre au 4 octobre, il en est un certain nombre qui se rapportent suffisamment aux choses de la guerre pour trouver place